



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
27 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Soixante-treizième session

Genève, 5-7 septembre 2016

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Les dépenses de coopération technique de la CNUCED se sont élevées au total à 39,6 millions de dollars en 2015, soit 2 % de plus qu'en 2014. Les dépenses au titre de l'appui aux pays les moins avancés ont augmenté de 23 % et atteint le montant record de 18,9 millions. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) sont restés les deux principaux programmes de coopération technique de la CNUCED, représentant à eux deux 57 % des dépenses totales de 2015.

Le montant total des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED a été de 34,7 millions de dollars, soit 12 % de moins qu'en 2014. Les pays développés et la Commission européenne ont considérablement réduit leurs contributions. En revanche, les contributions des pays en développement ont continué d'augmenter, atteignant le montant le plus élevé à ce jour, 17,6 millions de dollars. Pour la première fois en deux décennies, elles ont représenté plus de la moitié des contributions aux fonds d'affectation spéciale reçues par la CNUCED.

Très sollicitée par les pays en développement qui souhaitent obtenir une assistance technique, la CNUCED n'est cependant pas en mesure de satisfaire toutes leurs demandes, faute de ressources. Elle estime qu'elle aurait besoin d'un montant supplémentaire de 37,2 millions de dollars pour donner suite à toutes les demandes reçues pendant la période 2013-2015. Le déficit de financement se creusera encore, si les pays en développement lui demandent davantage d'assistance technique pour atteindre les objectifs de développement durable tandis que l'appui financier assuré par les donateurs traditionnels diminue. Pour combler ce déficit, qui risque donc de s'accroître, et pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable, la CNUCED prie instamment les donateurs traditionnels et émergents d'augmenter leurs contributions financières.

GE.16-10810 (F) 130716 150716



* 1 6 1 0 8 1 0 *

Merci de recycler



La CNUCED a pris des mesures pour continuer d'améliorer la structure et le fonctionnement de la coopération technique, afin de veiller à ce que les fonds soient utilisés et acheminés efficacement. En particulier, le secrétariat a fait paraître un document intitulé *UNCTAD Toolbox*, ajouté à son site Web une rubrique consacrée aux bénéficiaires (« Meet the beneficiaries »), lancé la mise à l'essai d'une base de données sur les demandes officielles de coopération technique et proposé un nouveau mécanisme de financement destiné à combler le déficit de financement. Ces initiatives devraient permettre aux pays donateurs et bénéficiaires de mieux appréhender l'offre, la demande et les résultats concrets de la coopération technique de la CNUCED. En 2016, un cadre de gestion axée sur les résultats sera mis en place à l'échelle de l'organisation, l'idée étant de promouvoir ce type de gestion lors de la conception et de la mise en œuvre des projets, et de favoriser davantage l'évaluation et l'apprentissage.

Introduction

1. Le présent rapport vise à aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED.
2. Il sera également soumis au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme aux fins de l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED, en application du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et d'une série de décisions prises par le Conseil du commerce et du développement entre 2008 et 2015¹, dont la dernière en date est la décision 526 (LXII) de septembre 2015. Dans ces décisions, le Conseil recommande que le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs aient des interactions plus structurées, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme permettant d'organiser des consultations entre États membres sur toutes les questions de coopération technique.
3. Depuis 2007, la CNUCED définit la portée et l'orientation de ses activités de coopération sur la base d'une stratégie à deux niveaux, de sorte qu'elle assure les services suivants :
 - a) Des services d'assistance technique aux pays et aux régions bénéficiaires dans le cadre de projets interrégionaux, régionaux et nationaux financés par les fonds d'affectation spéciale et le budget ordinaire de l'ONU ;
 - b) Des services d'appui aux pays, dans le cadre des réformes des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de l'initiative « Unis dans l'action ».
4. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a continué de faire valoir qu'il convenait d'associer concrètement les organismes non résidents aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays, et de mettre davantage l'accent sur l'assistance de l'ONU en matière de commerce et dans les domaines connexes.

I. Sources de financement

5. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par deux sources principales :
 - a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui sont versées à titre volontaire par des États, la Commission européenne, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que par des donateurs publics et privés ;
 - b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement.

A. Contributions aux fonds d'affectation spéciale

6. Le montant total des contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale reste imprévisible. Ces contributions sont en outre préaffectées à certaines activités et sujettes à des variations importantes d'une année à l'autre. En 2015, elles se sont chiffrées

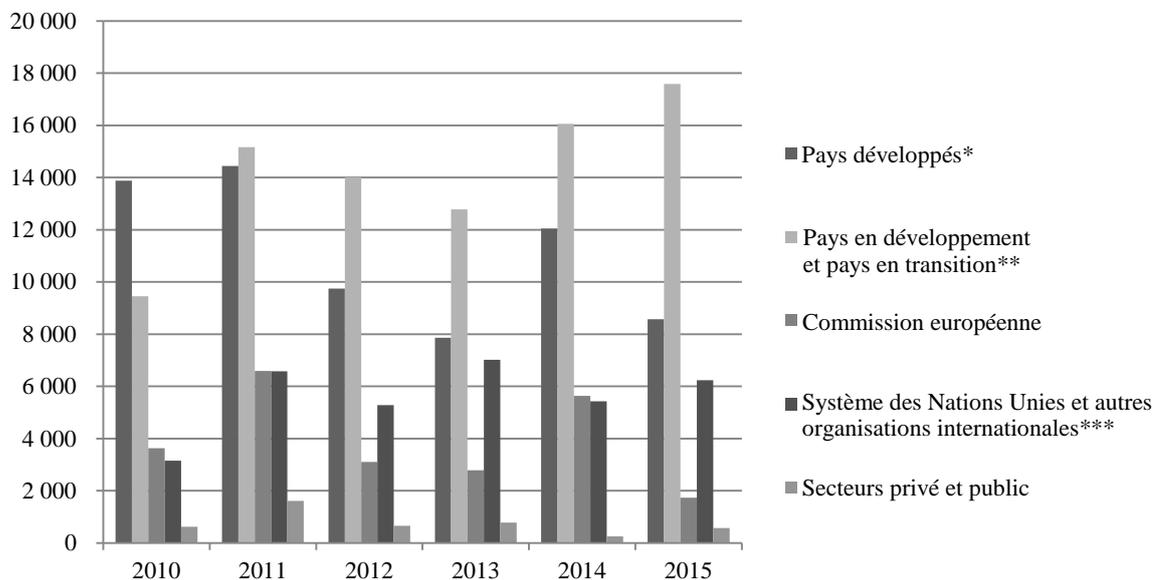
¹ Décisions 495 (LV) de 2008, 498 (LVI) de 2009, 504 (LVII) de 2010, 510 (LVIII) de 2011, 515 (LIX) de 2012, 520 (LX) de 2013 et 523 (LXI) de 2014.

à 34,7 millions de dollars, soit 12 % de moins qu'en 2014. Cette baisse est due à la réduction considérable des contributions des pays développés et de la Commission européenne (voir fig. 1).

Figure 1

Sources des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2010-2015

(En milliers de dollars)



Note : Les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour 2010 n'incluent pas les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts, reçues par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement.

* Compte non tenu des contributions au Programme des experts associés des Nations Unies.

** La plupart de ces contributions sont financièrement autonomes, concernent des activités dans le pays même et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

*** Pour plus de détails, voir annexe II, tableau 11 (TD/B/WP/279/Add.2).

7. En 2015, les contributions des pays développés se sont élevées à 8,6 millions de dollars, soit environ 29 % de moins qu'en 2014. Dans les années 2010, elles n'ont été plus faibles qu'une seule fois, en 2013. Par conséquent, leur part dans les contributions totales est passée de 30,6 % en 2014 à 24,7 % en 2015 (voir fig. 2). La forte baisse des contributions des pays développés s'explique en grande partie par la diminution des contributions de la Suède, de la Norvège et de l'Allemagne, qui avaient été les trois principaux donateurs parmi les pays développés en 2014, mais qui ont considérablement augmenté, en 2015, l'aide publique au développement affectée à l'accueil des réfugiés sur leur propre territoire². Si les contributions des pays développés ont globalement baissé en 2015, certains grands donateurs ont continué d'accroître les leurs : la Suisse, de 65 %, les Pays-Bas, de 26 %, et la Finlande, de 7 %.

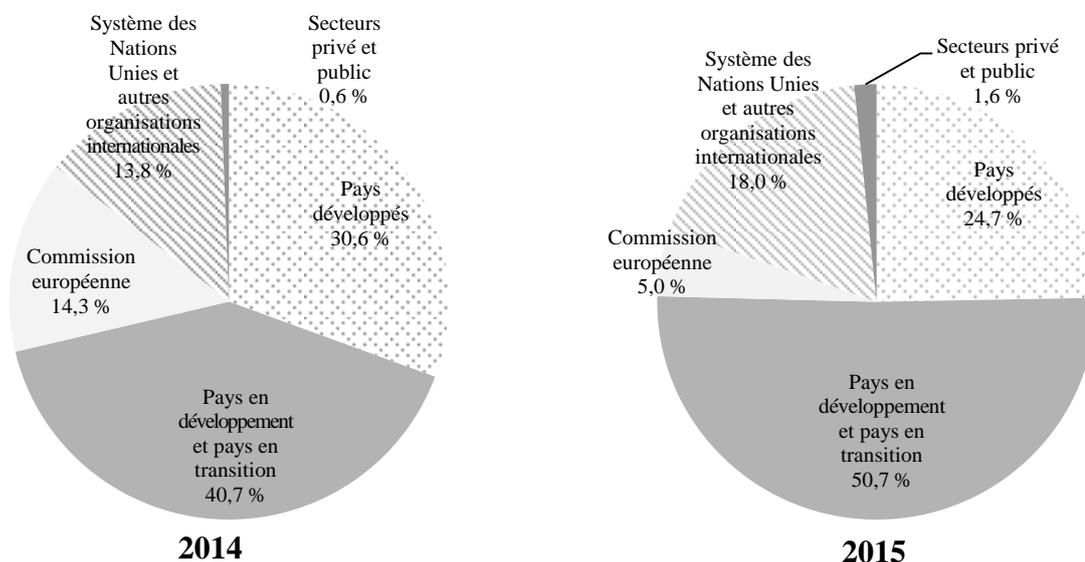
² D'après les données préliminaires sur l'aide publique au développement publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques, entre 2014 et 2015, la part du total net de l'aide publique au développement qui est affectée à l'accueil des réfugiés est passée de 17,6 % à 33,8 % dans le cas de la Suède, de 5,5 % à 10,8 % dans celui de la Norvège et de 1,0 % à 16,8 % dans celui de l'Allemagne.

8. En 2015, 11 pays développés ont contribué aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, contre 10 en 2014. La Suisse a été le premier donateur parmi les pays développés, ses contributions ayant atteint 1,7 million de dollars, soit environ 20 % du montant total des contributions des pays développés. Viennent ensuite la Finlande, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède et la Norvège. Au total, sur la période de quatre ans allant de 2012 à 2015, les six pays développés à avoir versé les contributions les plus importantes aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED sont la Suède, la Suisse, la Norvège, l'Allemagne, la Finlande et les Pays-Bas. Ensemble, ces pays européens sont à l'origine de 88 % des contributions totales des pays développés sur cette période. En 2015, les contributions des pays développés donateurs étaient principalement destinées aux domaines suivants : facilitation de l'investissement ; politique de la concurrence et protection des consommateurs ; gestion de la dette (SYGADE) ; mondialisation et stratégies de développement ; facilitation des transports et du commerce ; commerce, environnement et développement ; technologies de l'information et de la communication : politiques et applications au service du développement ; capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information.

9. En 2015, les contributions des pays en développement et des pays en transition ont continué d'augmenter, atteignant le montant record de 17,6 millions de dollars, soit 9,5 % de plus qu'en 2014 et plus du double du total des contributions des pays développés. Pour la première fois en deux décennies, les contributions des pays en développement et des pays en transition ont représenté plus de la moitié (50,7 %) des contributions aux fonds d'affectation spéciale reçues par la CNUCED (voir fig. 2). En 2015, 71 pays en développement ont contribué aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. L'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, et l'Afrique ont compté respectivement pour 7,8 %, 27,7 % et 63,6 % dans la contribution totale des pays en développement³. La plus grande part des contributions de ces pays sont affectées à des activités menées dans le pays donateur et sont financées par des prêts ou des dons d'institutions financières internationales, principalement aux fins des programmes SYDONIA et SYGADE. Environ 68 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED étaient destinées à ces deux programmes.

³ La Chine et l'Inde ont été les seuls pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) à contribuer en 2015, respectivement à hauteur de 418 725 dollars et de 52 500 dollars.

Figure 2
Contributions aux fonds d'affectation spéciale : répartition par type de source, 2014-2015
 (En pourcentage des contributions totales)



10. Parmi les donateurs publics et multilatéraux, la Commission européenne a de nouveau fourni la plus grande contribution aux activités opérationnelles de la CNUCED (1,7 million de dollars), malgré la forte baisse de 69 % de ses contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED par rapport à 2014⁴. Cette diminution résulte en partie du fait que les négociations en cours entre la Commission européenne et l'ONU au sujet de questions techniques ont empêché l'adoption de nouveaux accords de contribution. Par conséquent, la part de la Commission européenne dans le total des contributions a nettement baissé, de 14,3 % à 5 %. Ses contributions étaient destinées avant tout à la facilitation de l'investissement et à la facilitation des transports et du commerce. Considérés dans leur ensemble, la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne ont été à l'origine de 22 % des contributions totales versées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED.

11. Les contributions du système des Nations Unies et des autres organisations internationales ont augmenté, passant de 5,4 millions de dollars en 2014 à 6,2 millions de dollars en 2015, soit 18 % environ des contributions totales. Il s'agit notamment des contributions ci-après :

- a) Fonds provenant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, destinés à la mise en œuvre du programme SYDONIA dans le Département des douanes de l'Afghanistan et au renforcement des capacités productives et commerciales du Bénin au titre du Cadre intégré renforcé ;
- b) Fonds qu'a fournis l'organisation TradeMark East Africa pour soutenir l'élaboration d'un système national de guichet unique électronique en Ouganda ;
- c) Contributions fournies à la CNUCED à l'appui de programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives (voir la section C du présent document).

⁴ Les donateurs multilatéraux ne comprennent pas les organismes des Nations Unies.

12. La contribution des secteurs privé et public s'est élevée à 0,6 million de dollars, soit 1,6 % des contributions totales, contre 0,6 % en 2014.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

13. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources allouées à la coopération technique sont inscrites au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et au chapitre 35 (Compte pour le développement).

14. En 2015, les dépenses totales de la CNUCED inscrites à ces deux chapitres se sont élevées à 4,1 millions de dollars, soit 10,3 % des dépenses totales et 46 % de plus que l'année précédente (voir TD/B/WP/279/Add.2, tableaux 1 et 8).

15. Les ressources du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chap. 23) servent à la prestation de services consultatifs et à la formation. En 2015, les dépenses engagées au titre du chapitre 23 ont été d'un montant de 1,3 million de dollars, contre 0,85 million de dollars en 2014. Comme par le passé, les ressources affectées à la formation au titre du programme ordinaire de coopération technique ont principalement servi à financer le cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales, conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (TD/386) adopté à la dixième session de la Conférence, en 2000.

16. Depuis sa création en 1999 par l'Assemblée générale, le Compte pour le développement (chap. 35) joue un rôle de plus en plus important dans le financement de projets de renforcement des capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme de l'ONU en matière de développement. Les projets sont exécutés par tranches, par 10 entités du Secrétariat de l'ONU. Chaque tranche a une durée de trois ou quatre ans.

17. En 2015, la CNUCED a mis en œuvre 23 projets des septième, huitième et neuvième tranches, d'un montant total de 2,8 millions de dollars (voir TD/B/WP/279/Add.2, tableau 8, pour de plus amples informations). Par rapport à 2014, les dépenses totales imputées au Compte pour le développement ont augmenté de 43 %, et quatre projets de plus ont été mis en œuvre. Les projets portaient sur divers domaines d'activité de la CNUCED, notamment le commerce, l'investissement et le développement des entreprises ; la science et la technologie ; la gestion de la dette ; la mondialisation et le développement ; la facilitation des transports et du commerce ; les produits de base ; le renforcement des capacités productives et l'intégration systématique du commerce dans les politiques des pays les moins avancés. Quelques nouveaux produits de coopération technique reposant sur des idées et des méthodes novatrices ont été mis à l'essai dans le cadre de projets financés par le Compte pour le développement, tels que le programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement, et les rapports nationaux sur l'exportation de produits verts.

18. Dans le cadre de la dixième tranche, cinq projets de la CNUCED ont été approuvés et dotés d'une enveloppe budgétaire de 2,9 millions de dollars. Les descriptifs des projets ont été examinés à partir de septembre 2015 ou sont en cours d'examen. Un budget a été alloué à trois des cinq projets au premier trimestre de 2016. Ces trois projets, qui seront mis en œuvre entre 2016 et 2019, portent sur les thèmes suivants :

- a) Indices de comparaison des capacités productives pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dans les pays en développement sans littoral ;
- b) Commerce international informel au service de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale ;
- c) Augmentation de la valeur ajoutée des produits dérivés du coton.

C. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs destinés à financer des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

19. Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives⁵, qui a été créé par le Secrétaire général de l'ONU en avril 2008, à la douzième session de la Conférence, est devenu un mécanisme essentiel qui permet de veiller à ce que les questions de commerce et de développement soient bien prises en compte dans le cadre du programme « Unis dans l'action », dont l'objectif est d'améliorer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Dirigé par la CNUCED, il réunit 15 organismes résidents et non résidents du système dont le mandat et les compétences ont trait au commerce international et aux secteurs productifs. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il contribue directement à la réforme de l'ONU, en coordonnant l'action de cette dernière au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et dans les pays de l'initiative « Unis dans l'action ».

20. L'initiative « Unis dans l'action » est un dispositif souple et efficace permettant de garantir un financement prévisible pour les activités prioritaires nationales et mondiales. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et au Programme d'Action d'Accra (2008) (<https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf> ; consulté le 15 juin 2106), les conditions ci-après sont à remplir pour bénéficier des mécanismes de financement de l'initiative :

- a) Alignement sur les priorités nationales ;
- b) Harmonisation et coordination grâce à la coopération interinstitutions ;
- c) Création de partenariats efficaces et ouverts à tous ;
- d) Obtention de résultats en matière de développement et application du principe de responsabilité mutuelle.

21. Sous la direction du Groupe des Nations Unies pour le développement, les mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » sont en cours de révision compte tenu des défis à relever pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Accessibles à tous les pays, ils visent à apporter un appui aux programmes conjoints mis en œuvre au titre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres dispositifs interinstitutions nationaux et régionaux.

22. En 2015, la CNUCED a obtenu des fonds d'un montant de 1,1 million de dollars grâce à ces mécanismes, confirmant ainsi la tendance à la hausse constatée depuis 2013 (fig. 3).

Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

23. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs s'organisent selon une structure de gouvernance multipartite qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des gouvernements nationaux et des donateurs. Ces fonds, notamment le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », jouent un rôle de catalyseur dans la mobilisation dynamique des ressources au niveau national. Élaborés sur la base d'un cadre financier ouvert et transparent, ils complètent les ressources des différentes institutions, contribuant au développement durable et à long terme des capacités.

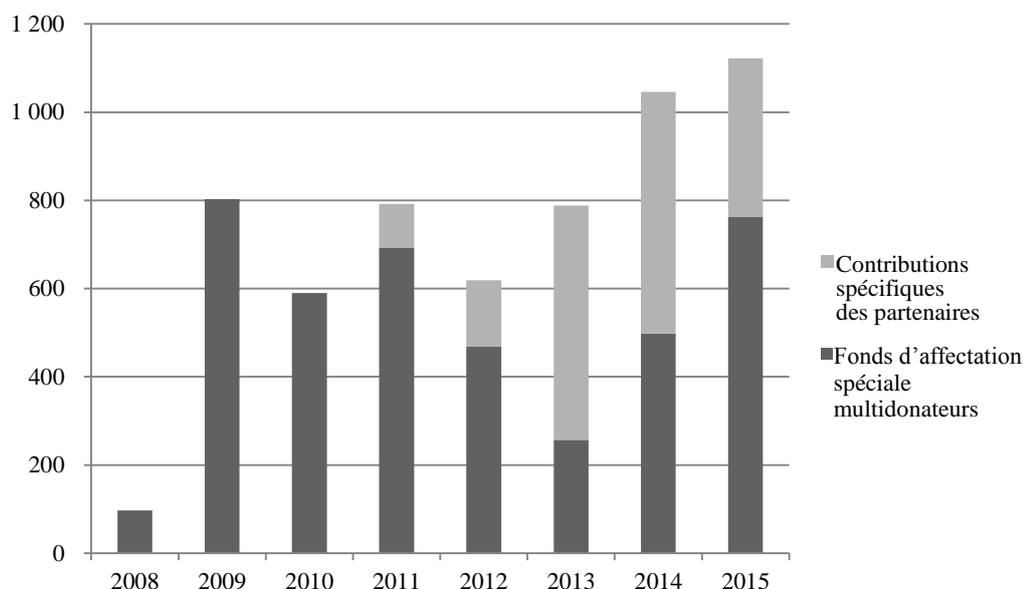
⁵ Voir http://unctad.org/en/Pages/TC/TC_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx (page consultée le 16 juin 2016).

24. En 2015, la CNUCED a obtenu au total 762 152 dollars de différents fonds d'affectation spéciale multidonateurs, à savoir les fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » pour le Rwanda (296 667 dollars), pour la République-Unie de Tanzanie (361 535 dollars) et pour Cabo Verde (103 950 dollars).

Figure 3

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », 2008-2015

(En milliers de dollars)



Note : Les mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » comprennent les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Ces deux types de fonds sont complémentaires et servent à appuyer les activités conjointes du système des Nations Unies. Pour une ventilation des contributions, voir le tableau 7 du document TD/B/WP/279/Add.2.

Contributions spécifiques des partenaires

25. Les contributions spécifiques des partenaires sont les contributions que un ou plusieurs donateurs fournissent à un ou plusieurs organismes afin d'apporter un appui à la coordination interinstitutions. En 2015, la CNUCED a continué de recevoir des contributions de ce type du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse et d'autres organismes, au titre d'accords-types de contribution entre organismes des Nations Unies établis par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

26. La CNUCED a reçu des contributions de 160 500 dollars et de 86 451 dollars, par exemple, pour mettre en œuvre des projets en Éthiopie et en Zambie, respectivement.

27. Le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse a versé des contributions de 36 300 dollars et de 77 000 dollars à la CNUCED pour lui permettre de poursuivre la mise en œuvre de deux projets, l'un en République démocratique populaire lao et l'autre en République-Unie de Tanzanie. Ces deux projets sont menés conjointement avec d'autres organismes du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Le rôle des mécanismes de financement centralisés du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : l'exemple de l'accès de la CNUCED au fonds « Delivering Results Together »

Élaboré à l'origine pour les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » (voir <https://undg.org/home/guidance-polices/delivering-as-one/delivering-as-one-background/>) et maintenant accessible à tous les pays, le cadre budgétaire commun du système des Nations Unies a été renforcé ces dernières années, car il permet de mobiliser des ressources plus efficacement aux niveaux national et régional et d'instaurer un dialogue plus transparent avec les donateurs. Les mécanismes de financement centralisés du système des Nations Unies tels que le fonds « Delivering Results Together » (« Obtenons des résultats ensemble ») y jouent un rôle crucial.

Ce fonds, qui bénéficie de l'appui de la Norvège, de l'Allemagne, de l'Irlande, de l'Espagne et des Pays-Bas, vise à améliorer les résultats et la cohérence des orientations grâce à la mise en place de cadres normatifs renforcés au niveau des pays. Dans l'optique du Programme de développement durable pour 2030, il s'agit d'un mécanisme utile qui complète les fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les différents pays (les fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies »).

Le fonds « Delivering Results Together » est destiné aux pays de l'initiative « Unis dans l'action » qui disposent d'un fonds déjà opérationnel dans le cadre du programme « Unité d'action des Nations Unies ». Il sert à financer des programmes communs interinstitutions élaborés au titre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, sous la direction du Coordonnateur résident.

En 2015, grâce à son rôle clef dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED a pu tirer parti de toutes les possibilités de financement du fonds « Obtenons des résultats ensemble » dans des domaines d'action liés au commerce à Cabo Verde, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

D. Financement des experts associés

28. Outre les sources de financement mentionnées plus haut, certains donateurs participent au Programme des experts associés de la CNUCED, qui relève du Programme des experts associés des Nations Unies. En 2015, seule l'Allemagne y a contribué, en finançant deux postes d'expert associé (voir TD/B/WP/279/Add.2, tableau 6).

29. Le Programme des experts associés de la CNUCED donne à de jeunes spécialistes l'occasion exceptionnelle de participer aux activités analytiques et opérationnelles de l'organisation. Compte tenu de son importance, le secrétariat demande à nouveau aux donateurs qui sont en mesure de le faire d'envisager de financer des postes d'expert associé.

II. Dépenses et répartition des ressources

30. En 2015, les dépenses au titre des activités de coopération technique de la CNUCED ont totalisé 39,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à 2014. En ce qui concerne les sources de financement, on observe que les dépenses financées par les fonds d'affectation spéciale ont légèrement diminué, représentant 34,6 millions de dollars, soit 87,5 % des dépenses totales au titre de la coopération technique, tandis que les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement ont augmenté sensiblement,

atteignant 10,3 % des dépenses totales, et que les dépenses financées par les mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont été ramenées à 0,9 million de dollars (voir tableau 1).

Tableau 1

Dépenses de coopération technique par source, 2012-2015

(En milliers de dollars)

					2015	
	2012	2013	2014	Montant	Pourcentage du total	Variation par rapport à l'année précédente (%)
Fonds d'affectation spéciale	33 076	35 727	34 805	34 600	87,5	[0,6]
Programme ordinaire de l'ONU ; Compte pour le développement	2 634	4 115	2 802	4 080	10,3	45,6
Mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ^a	601	617	1 174	877	2,2	[25,3]
Total	36 311	40 459	38 780	39 557	100,0	2,0

Note : Les totaux ont été arrondis (voir TD/B/WP/279/Add.2, tableau 1).

^a La catégorie « mécanismes de financement de l'initiative "Unis dans l'action" » remplace la catégorie « fonds d'affectation spéciale multidonateurs et du Fonds du programme "Unité d'action des Nations Unies" » qui était utilisée auparavant, étant donné le développement des activités menées dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives ces dernières années. Les données du tableau ont été révisées en conséquence.

A. Type de projets

31. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont mis en œuvre aux niveaux interrégional, régional et national. Les projets de pays et les projets interrégionaux, qui sont les deux principaux types de projets, ont représenté ensemble 92 % du total des dépenses de coopération technique en 2015 (fig. 4).

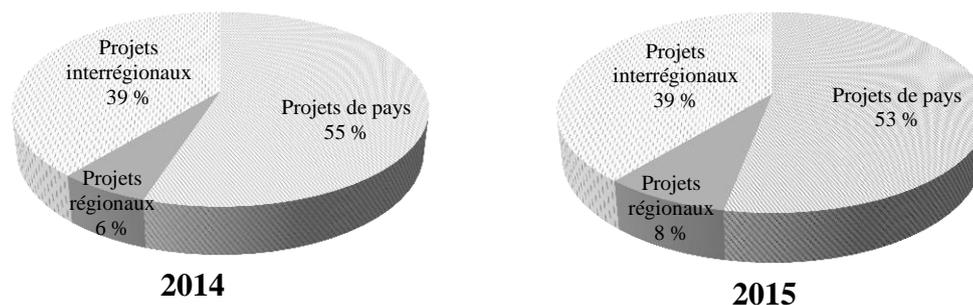
32. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques destinés à des pays en développement qui n'appartiennent pas tous à la même région géographique. En 2015, les dépenses au titre de ces projets ont atteint 15,5 millions de dollars, soit 39 % des dépenses totales. Ces fonds ont servi à financer 86 projets interrégionaux ayant entraîné des dépenses en 2015, dont 23 projets relevant du Compte pour le développement. Ces projets ont porté sur l'ensemble des domaines d'activité de la CNUCED, en particulier la gestion de la dette, la mondialisation et les stratégies de développement, les tendances et questions relatives à l'investissement étranger direct, et la facilitation de l'investissement.

33. Le montant des dépenses au titre des projets de pays a été de 20,9 millions de dollars, soit 53 % du total des dépenses. Comme l'année précédente, les thèmes prédominants ont été la modernisation et la réforme des procédures douanières (SYDONIA), la gestion de la dette (SYGADE) et la facilitation de l'investissement. La plupart des projets de pays sont soit autofinancés, soit financés au moyen des ressources fournies par les donateurs dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale.

34. Les dépenses au titre des projets régionaux se sont chiffrées à 3,1 millions de dollars, contre 2,5 millions de dollars en 2014. En conséquence, la part des projets régionaux dans les dépenses totales est passée de 6 % à 8 %. En tout, les projets de pays et les projets régionaux ont occasionné des dépenses de 24 millions de dollars, soit 61 % des dépenses totales, la même proportion qu'en 2014.

Figure 4

Coopération technique : répartition des dépenses totales par type de projet, 2014-2015



B. Répartition géographique

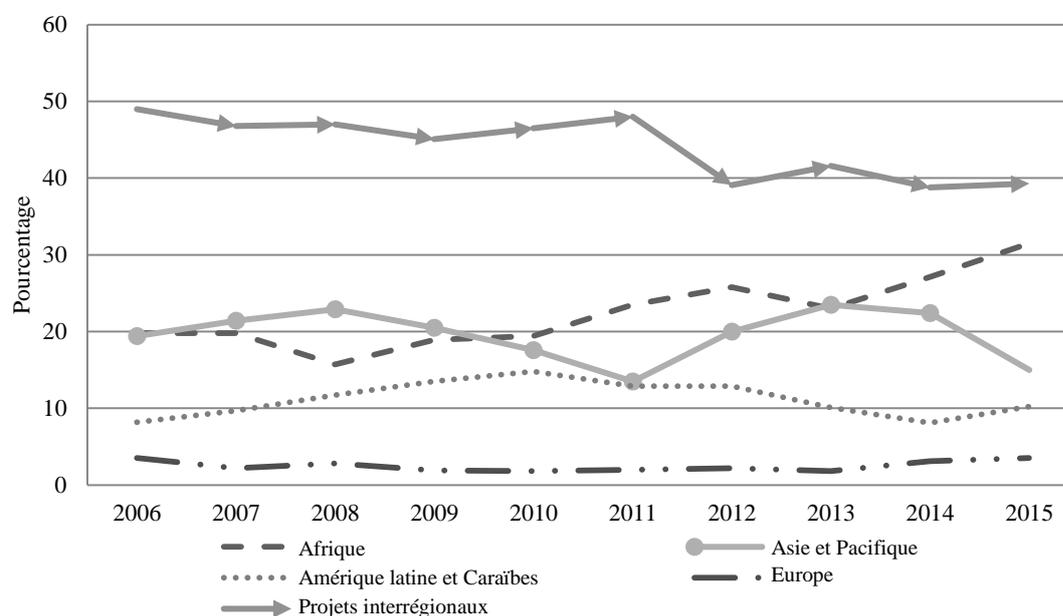
35. Sur les 24 millions de dollars de dépenses au titre des projets de pays et des projets régionaux, un montant de 12,5 millions de dollars a servi à exécuter des projets en Afrique, dont 11 millions de dollars pour des projets de pays et 1,5 million de dollars pour des projets régionaux. Par rapport à 2014, le montant total des dépenses au titre des projets de pays et des projets régionaux en Afrique a augmenté de 19 %, avant tout parce que davantage d'activités ont été menées dans les domaines suivants : facilitation des transports et du commerce ; facilitation de l'investissement ; capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information. La part des projets de pays et des projets régionaux menés en Afrique dans le total des dépenses de coopération technique a également augmenté, passant de 27 % en 2014 à 32 % en 2015 (fig. 5).

36. Les dépenses au titre des projets de pays et des projets régionaux menés en Asie et dans le Pacifique ont baissé de 32 % par rapport à 2014, passant de 8,7 millions de dollars à 5,9 millions de dollars. Il s'ensuit que la part de ces projets dans le montant total des dépenses a également diminué, représentant 15 % en 2015 contre 22 % en 2014. Cette baisse considérable s'explique principalement par la diminution de 2,4 millions de dollars des dépenses relatives à la facilitation des transports et du commerce.

37. Les dépenses consacrées aux projets de pays et aux projets régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes se sont élevées à 4 millions de dollars, soit une hausse de 28 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 1,1 million de dollars des dépenses relatives à la facilitation des transports et du commerce. La part des projets en question dans les dépenses totales au titre de la coopération technique est passée de 8 % en 2014 à 10 % en 2015.

38. Les projets de pays menés en Europe, notamment le projet SYDONIA pour la Bosnie-Herzégovine, ont entraîné des dépenses d'un montant de 1,4 million de dollars. En Amérique du Nord, un projet SYDONIA a été mis en œuvre au bénéfice de l'administration douanière de Saint-Pierre-et-Miquelon, d'où des dépenses d'un montant total de 187 430 dollars.

Figure 5
Part de chaque région dans les dépenses annuelles totales au titre
de la coopération technique, 2006-2015



Note : Seules les dépenses au titre des projets régionaux et nationaux sont prises en compte pour calculer la part de chaque région (Afrique ; Asie et Pacifique ; Amérique latine et Caraïbes ; Europe) ; la part de l'Amérique du Nord n'est pas indiquée, n'ayant été que de 0,5 % en 2015.

39. La CNUCED donne la priorité aux PMA dans sa stratégie de prestation de services de coopération technique. En 2015, ces pays ont vu les dépenses en leur faveur augmenter de 23 %, pour atteindre 18,9 millions de dollars (voir tableau 2), et leur part dans les prestations totales, qui était de 40 % en 2014, culminer à 48 %. Les PMA ont participé plus activement aux projets régionaux et interrégionaux qu'en 2014, et les dépenses consacrées à des projets sur leur territoire national ont aussi beaucoup augmenté (+39 %). Malgré cette évolution encourageante, le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés n'a reçu aucune contribution en 2015. Or, en vertu du paragraphe 7 de la décision 526 (LXII) adoptée par le Conseil du commerce et du développement en septembre 2015, les pays développés et les autres partenaires de développement en position de le faire sont invités à verser des contributions pluriannuelles au fonds.

Tableau 2
Dépenses de coopération technique par région, 2012-2015
(En milliers de dollars)

	2012	2013	2014	2015	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Total	36 311	40 459	38 780	39 557	100,0
Afrique ^a	9 363	9 312	10 526	12 476	31,5
Asie et Pacifique ^a	7 268	9 521	8 700	5 942	15,0
Amérique latine et Caraïbes ^a	4 701	4 093	3 160	4 043	10,2

	2012	2013	2014	2015	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Europe ^a	784	717	1 183	1 378	3,5
Amérique du Nord ^a	-	-	167	187	0,5
Projets interrégionaux	14 194	16 815	15 045	15 531	39,3
<i>Dont PMA</i>	<i>15 201</i>	<i>16 240</i>	<i>15 358</i>	<i>18 858</i>	<i>47,7</i>

^a Les dépenses totales ne prennent en ligne de compte que les projets nationaux et régionaux.

40. Le Mandat de Doha reconnaît que le Cadre intégré renforcé (CIR) joue un rôle essentiel dans l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA et invite la CNUCED à lui apporter une plus grande contribution. En 2015, grâce aux activités menées au titre du CIR, les PMA ont été plus nombreux à tenir compte des politiques commerciales dans leurs plans de développement, à définir des priorités en matière de commerce et à mettre en œuvre leurs matrices d'action.

41. La mise à jour de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce a été effectuée entre la fin 2014 et le début 2016, et des ateliers de validation ont été organisés à l'intention de Djibouti, de l'Éthiopie, du Mali, du Mozambique et du Niger. En 2015, dans le cadre des projets de catégorie 2 financés par le fonds d'affectation spéciale du CIR, la CNUCED a aidé le Bénin à élaborer sa politique nationale de développement du commerce et à réaliser des études sur le commerce des services, la facilitation des échanges et les transports, et les indications géographiques. Avec l'appui fonctionnel de la CNUCED, une proposition de projet visant à faciliter l'intégration commerciale de la Gambie a été approuvée par le Conseil du CIR en novembre 2015 et a commencé à être mise en œuvre au début de l'année 2016. La CNUCED a également aidé le Gouvernement burkinabé à établir un plan d'application à moyen terme des recommandations faites à l'issue de la mise en jour de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce, en 2014.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

Rationalisation thématique

42. En 2015, le secrétariat a poursuivi ses efforts en vue d'unifier les activités de coopération technique. Dans la « boîte à outils » de la CNUCED (« UNCTAD Toolbox »), il a regroupé 29 produits de coopération technique sous quatre thèmes : transformer l'économie, accroître la compétitivité ; surmonter les vulnérabilités, renforcer la résilience ; stimuler l'efficacité économique, améliorer la gouvernance ; et donner aux populations des moyens d'agir, investir dans leur avenir⁶. Ces thèmes correspondent aux principales voies vers la réalisation des objectifs de développement durable, sur lesquelles la CNUCED peut exercer une grande influence par ses activités d'assistance technique.

43. Les 29 produits de coopération technique sont regroupés en fonction de la nature des activités. Chaque thème rassemble un certain nombre de produits fournis par différentes divisions de la CNUCED. Les deux principaux produits sont les systèmes SYDONIA et SYGADE, qui ont respectivement représenté 44 % et 13 % de l'ensemble des prestations

⁶ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/osg2015d6_en.pdf (consultée le 13 juin 2016).

de la CNUCED en 2015. Aux nombreux produits de coopération technique qui ont fait leurs preuves et sont très appréciés des pays bénéficiaires se sont ajoutés des produits plus récents, mis au point pour répondre aux nouveaux besoins des pays en développement. On peut mentionner le programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement, le programme relatif à la facilitation du commerce, les normes de comptabilité et d'information pour les entreprises, et les rapports nationaux sur l'exportation de produits verts. Grâce à la « boîte à outils », les pays bénéficiaires et les donateurs ont une idée précise du type de services de coopération technique que la CNUCED peut proposer.

44. Les 18 groupes d'activités (17 groupes thématiques plus un groupe relatif aux services et aux projets d'appui) résultant de la simplification et de la rationalisation des prestations de coopération technique de la CNUCED au cours des dernières années sont eux aussi organisés selon quatre domaines thématiques. Leurs liens avec les thèmes et les produits sont résumés dans le tableau 3, qui sera régulièrement revu par le secrétariat afin de tenir compte de l'évolution du programme de travail de la CNUCED (par exemple, l'ajout de nouveaux produits de coopération technique).

45. Pour regrouper les projets de coopération technique, le secrétariat a notamment besoin du soutien des pays donateurs. Il les contacte régulièrement au sujet de la clôture de projets, du remboursement de montants résiduels ou de la réaffectation de soldes à d'autres activités. L'accord formel des pays donateurs est indispensable pour effectuer ces opérations. En 2015, le secrétariat a mis un terme financier à 27 projets et en a engagé 46 nouveaux⁷. Au total, on dénombrait 242 projets en cours d'exécution pour lesquels des dépenses avaient été engagées, soit 20 projets de moins qu'en 2008, au moment de l'adoption de mesures visant à réduire la fragmentation des activités.

Tableau 3

Coopération technique par groupe d'activités, par thème et par produit

<i>Groupe d'activités</i>	<i>Thème</i>	<i>Produit</i>
	A	Transformer l'économie, accroître la compétitivité
VII	A1	Examens de la politique d'investissement
I	A2	Examens de la politique en matière de services
I	A3	Examens du cadre de politique commerciale
XV	A4	Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation
XIII	A5	Programme sur le commerce électronique et la réforme de la cyberléislation
VIII	A6	Guides de l'investissement
II	A7	Mesures non tarifaires
III	A8	Rapports nationaux sur l'exportation de produits verts
I	A9	Accession à l'Organisation mondiale du commerce

⁷ Pour de plus amples renseignements sur les nouveaux projets et les projets achevés en 2015, voir le document TD/B/WP/279/Add.2 (tableau 12).

<i>Groupe d'activités</i>	<i>Thème</i>	<i>Produit</i>
I-XVIII	A99	Autres
	B	Remédier aux vulnérabilités, renforcer la résilience
XVI	B1	Aide au reclassement des pays les moins avancés
XI	B2	SYGADE
X	B3	Assistance au peuple palestinien
XVII	B4	Cadre intégré renforcé
XVII	B5	Règles d'origine, indications géographiques et accès aux marchés
V	B6	Feuille de route panafricaine sur le coton
III	B7	Initiative BioTrade
I-XVIII	B99	Autres
	C	Stimuler l'efficacité économique, améliorer la gouvernance
IV	C1	Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence
VIII	C2	Systèmes eRegulations et eRegistrations
XII	C3	Programme relatif à la facilitation du commerce
XII	C4	SYDONIA
X	C5	Programme de statistique de la CNUCED
IX	C6	Responsabilité sociale des entreprises – Initiative des bourses pour un investissement durable
IX	C7	Normes de comptabilité et de publication de l'information pour les entreprises
I-XVIII	C99	Autres
	D	Donner aux populations les moyens d'agir, investir dans leur avenir
II	D1	Programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement
VII	D2	Accords internationaux d'investissement
IX	D3	Empretec et relations interentreprises
X	D4	Institut virtuel
XIV	D5	Cours sur les grands problèmes économiques internationaux (Par. 166 du Plan d'action de Bangkok)

<i>Groupe d'activités</i>	<i>Thème</i>	<i>Produit</i>
XIV	D6	Programme de formation portuaire Train for Trade
I-XVIII	D99	Autres
I-XVIII	D1	Autres

Synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED

46. Conformément au paragraphe 178 de l'Accord d'Accra, et comme indiqué au paragraphe 1 de la décision 526 (LXII) adoptée par le Conseil du commerce et du développement en septembre 2015, des efforts ont été faits pour assurer une meilleure cohérence entre les trois piliers de l'action de la CNUCED. En 2015, de plus grandes synergies entre les programmes de coopération technique et les activités d'analyse et de formation de consensus ont été observées dans divers domaines de travail de la CNUCED.

47. Dans le domaine de la facilitation du commerce, par exemple, l'assistance technique de la CNUCED a permis aux pays bénéficiaires de se préparer à la notification de leurs capacités de mise en œuvre auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de renforcer leurs cadres institutionnels par la création de comités nationaux de la facilitation des échanges. Ces prestations ont fait fond des études précédemment menées par la CNUCED sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et sur les comités nationaux de la facilitation des échanges, et ont contribué à leur tour à de nouveaux travaux de recherche tels que l'analyse des liens entre la mise en œuvre de la facilitation du commerce et la réalisation des objectifs de développement durable. Les résultats de ces travaux de recherche et de ces activités d'assistance technique ont nourri les échanges intergouvernementaux et ont renforcé le système multilatéral, par exemple, à la faveur de la réunion ministérielle sur la facilitation du commerce, organisée par la CNUCED en marge de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, en décembre 2015.

48. Les examens de la politique d'investissement offrent un autre exemple d'interaction et de synergie entre les trois domaines d'action de la CNUCED. Ils commencent par une étude diagnostique, assortie de toute une série de recommandations sur la manière de créer des conditions propres à attirer plus d'investissements étrangers directs, et s'accompagnent d'un processus intergouvernemental d'examen collégial. À leur publication, une assistance technique est fournie pour faciliter l'application des recommandations faites. Environ cinq années plus tard, la CNUCED évalue les progrès accomplis dans l'application des recommandations et fait de nouvelles propositions d'assistance technique. Les résultats obtenus montrent combien il est préférable que la politique d'investissement soit définie selon une perspective globale et multidimensionnelle. En général, une fois qu'ils ont donné suite à l'examen, les pays voient affluer les investissements étrangers directs et présentent un environnement beaucoup plus attractif pour les investisseurs.

Coopération interdivisions

49. Le Comité d'examen des projets a continué de jouer un rôle central en tant que mécanisme interne chargé de garantir la cohérence et la coopération interdivisions sur les questions relatives à la coopération technique. Le Comité d'examen des projets est un mécanisme interdivisions par lequel des décisions collégiales sont prises concernant les activités d'assistance technique et de mobilisation de fonds de la CNUCED. Son mandat, fixé par le Secrétaire général de la CNUCED en 2008, a été révisé en 2015 afin de tenir compte des recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne (rapport d'audit 2013/102) et de mieux définir ses attributions, y compris son rôle dans le processus

d'examen des projets⁸. Dans le cadre de la révision de son mandat, il a également été tenu compte des dernières mesures en date prises par la CNUCED pour intégrer les questions de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation économique des femmes dans ses projets de coopération technique⁹.

50. En 2015, le Comité d'examen des projets a consacré deux réunions à la gestion de la coopération technique, où il a notamment été question de la révision de son mandat et de la mobilisation de ressources. De plus, les membres du Comité (c'est-à-dire les référents du Comité au sein des divisions) et les fonctionnaires du Service de la coopération technique s'entrelient fréquemment de questions touchant à la cohérence des prestations de coopération technique.

51. Afin que les activités de coopération technique soient menées efficacement, la coopération interdivisions a encore été renforcée en 2015. Par exemple, à la suite de l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation d'Oman, un séminaire a été organisé à l'intention de décideurs participant à l'élaboration d'une stratégie d'innovation. Étant donné l'importance des questions de propriété intellectuelle dans les stratégies d'innovation, ce séminaire a été organisé conjointement par la Division de la technologie et de la logistique et la Division de l'investissement et des entreprises. Il est envisagé que cette collaboration se poursuive en 2016 pour traiter des besoins particuliers de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle qui ont été mis en évidence pendant le séminaire. Aux fins de sa bonne exécution, un projet de développement des capacités en vue de la facilitation du commerce palestinien a mobilisé les connaissances de trois divisions : la Division de la mondialisation et des stratégies de développement (économie palestinienne), la Division de la technologie et de la logistique (facilitation du commerce et logistique) et la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base (questions de genre et environnement). En raison de la nature de leurs activités, l'Institut virtuel et le programme prévu par le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok se sont aussi beaucoup appuyés sur les compétences et l'assistance de collègues des divisions de la CNUCED pour leurs prestations.

Coopération interinstitutions

52. En 2015, la CNUCED a continué de coopérer activement avec d'autres organismes, appartenant ou non au système des Nations Unies, à la bonne exécution des activités de coopération technique. Par l'échange d'informations, la mutualisation des ressources et la mise à profit des avantages comparatifs de chaque partenaire, la CNUCED est parvenue à assurer un plus grand nombre de prestations, avec une efficacité accrue, malgré des moyens limités.

53. Bon nombre d'exemples mettent en évidence l'importance des partenariats interinstitutions dans l'obtention de résultats. On peut mentionner le Cadre intégré renforcé, dans lequel la CNUCED s'associe à d'autres organismes partenaires, comme la Banque mondiale, le Centre du commerce international, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour aider les PMA à faire du commerce un outil de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de développement durable.

⁸ Dans l'attente de la révision des lignes directrices pour l'application de la gestion axée sur les résultats dans les projets de la CNUCED, avec lesquelles elle doit être en cohérence, la version révisée du mandat est toujours en cours d'élaboration.

⁹ La CNUCED a établi, et met actuellement à l'essai, un aide-mémoire pour l'intégration des questions de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation économique des femmes dans ses projets de coopération technique.

54. Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives offre un autre bon exemple de la manière dont la CNUCED, agissant en qualité d'institution chef de file, collabore avec d'autres organismes (14) à des activités conjointes d'aide au commerce au niveau des pays. Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, la CNUCED, en tant que membre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, apporte sa contribution aux travaux menés par 13 autres organismes en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques. La CNUCED a aussi signé un accord avec la Banque mondiale concernant l'examen de la politique de l'Égypte en matière de TIC, cette collaboration portant essentiellement sur le volet de la stratégie de commerce électronique consacré aux paiements dématérialisés. Dans le domaine des produits de base, la CNUCED a conclu un partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, dans le but de rendre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale mieux à même de renforcer les liens entre les producteurs locaux dans le secteur minier.

Demandes des pays en développement

55. À la fin de 2015, la CNUCED a commencé à travailler à une base de données qui permettrait un meilleur suivi des demandes officielles de coopération technique adressées par les pays en développement. Cette nouvelle base de données a été présentée aux États membres en avril 2016 et sera mise à l'essai jusqu'en septembre 2016¹⁰. Elle fournit des informations essentielles sur les demandes officielles reçues par la CNUCED depuis le 1^{er} janvier 2013 (pays bénéficiaires, thèmes, budget et fonds disponibles, par exemple). Elle sera régulièrement mise à jour et remplacera la liste indicative des demandes officielles d'assistance adressées à la CNUCED, qui était établie chaque année par le secrétariat.

56. Les prestations d'assistance technique dépendant dans une large mesure de ressources extrabudgétaires, la difficulté de la CNUCED à répondre aux demandes des pays en développement tient surtout à l'insuffisance des fonds versés par les donateurs. Selon des données préliminaires, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2015, la CNUCED avait reçu 652 demandes de coopération technique, dont elle avait estimé les coûts à 60,2 millions de dollars¹¹. À la fin de 2015, seulement 61 % des demandes avaient obtenu un financement. Il manquait environ 37,2 millions de dollars pour satisfaire les demandes restées en souffrance. À moyen terme, ce déficit de financement pourrait encore se creuser, à mesure que les pays en développement commenceront à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que les demandes d'aide au commerce et d'assistance technique liée au commerce se feront plus nombreuses.

57. Si la CNUCED continue de faire beaucoup d'efforts pour obtenir des fonds de ses donateurs, traditionnels et émergents, elle essaye aussi de trouver la manière la plus rentable d'apporter une assistance technique personnalisée. Une nouvelle méthodologie, l'apprentissage mixte, a été établie pour les activités de renforcement des capacités. Elle associe l'apprentissage en ligne et les ateliers en présentiel, et s'est révélée un moyen efficace de partager des connaissances et de renforcer les capacités. Elle est actuellement appliquée dans un grand nombre d'activités de renforcement des capacités de la CNUCED, dont les cours du programme Train for Trade, le programme SYGADE, le programme prévu par le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et l'Institut virtuel.

58. En 2015, la CNUCED a élaboré des produits innovants ou des projets en lien avec les objectifs de développement durable afin de mieux répondre aux besoins des pays en développement. Par exemple, en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes, elle a créé un module de mesure de la performance du système SYDONIA (ASYPM) qui, à

¹⁰ Voir <http://unctad.org/projects/tc/en/Pages/Requests.aspx> (consultée le 13 juin 2016).

¹¹ Ce montant sera plus élevé une fois que les coûts de toutes les demandes auront été évalués.

partir des données douanières enregistrées dans ledit système, permet d'étudier les tendances opérationnelles, de suivre les indicateurs de résultats et de prendre des décisions. En 2015, la République démocratique du Congo est devenue le premier pays à demander une assistance aux fins de l'adoption de ce nouveau module. La CNUCED a aussi lancé l'Initiative « Plus d'impact grâce aux écoles de commerce et de gestion », dans le but d'intéresser les étudiants de ces établissements aux objectifs de développement durable. Outre de faciliter les échanges entre les étudiants, les enseignants et les spécialistes de l'impact sur les questions en lien avec les objectifs de développement durable, cette plateforme propose des modules de formation à visée spécifique, des études de cas et des offres de stage qui s'inscrivent dans le programme d'enseignement des écoles de commerce et de gestion. Une évaluation indépendante a salué le caractère véritablement visionnaire de l'initiative, qui avait pleinement tenu compte des objectifs de développement durable bien avant qu'ils n'aient même été annoncés.

Nouvelles initiatives visant à renforcer la gestion axée sur les résultats et l'évaluation

59. En 2015, la CNUCED a poursuivi la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats dans ses activités de coopération technique. Les lignes directrices¹² publiées par le secrétariat en 2012 donnaient à tous les administrateurs de projet des conseils d'ordre général sur l'utilisation d'un cadre logique pour l'application de la gestion axée sur les résultats dans les projets de coopération technique.

60. Néanmoins, les méthodes et les pratiques de gestion axée sur les résultats utilisées aux stades de la conception et de l'exécution des projets ont continué de varier, en fonction des exigences des donateurs. En 2016, la CNUCED publiera de nouvelles lignes directrices afin d'harmoniser les pratiques dans l'ensemble de l'organisation et d'établir des règles minimales de gestion axée sur les résultats auxquelles tous les projets devraient satisfaire. Ces règles garantiront une orientation vers les résultats à chaque étape du cycle :

a) Au stade de la conception du projet, notamment grâce à l'affinement des études de marché, à l'identification des risques, à une meilleure définition des liens entre les activités et résultats du projet et les objectifs de développement durable, et à des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à court, à moyen et à long terme ;

b) Au stade de l'exécution du projet, notamment grâce à une meilleure définition des rôles et des responsabilités et à un plan de suivi de la réalisation des objectifs à court, à moyen et à long terme ;

c) Au stade de l'évaluation du projet, notamment grâce à l'affectation de fonds spéciaux et à l'obligation de rendre compte des résultats et des enseignements obtenus, qui serviront à la prise de décisions et à la planification des projets à venir.

61. Les lignes directrices seront complétées par des modèles et des consignes concernant la présentation et l'approbation des projets de coopération technique.

62. En plus de veiller à ce que tous les nouveaux projets soient orientés vers les résultats, la CNUCED examine actuellement les programmes de coopération technique existants dans l'optique de réviser leur cadre logique, s'il y a lieu, de définir avec plus de précision et de cohérence les résultats à court, à moyen et à long terme à l'échelle de l'organisation, en rattachant les programmes de coopération technique aux objectifs de développement durable, et de mettre en place des indicateurs de résultats pour chaque programme.

¹² Disponible à l'adresse https://intranet.unctad.org/Documents/guidelines_results.pdf (consultée le 16 juin 2016).

63. Ces nouvelles mesures permettront de recueillir, de manière plus cohérente et plus systématique, des informations sur les résultats obtenus et de les compiler à l'échelle de l'organisation à des fins d'apprentissage et de prise de décisions.

Mobilisation de fonds

64. Afin de mobiliser plus de ressources, le secrétariat s'est employé à mieux communiquer sur l'offre, la demande et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED. S'agissant de l'offre, un document récemment publié, intitulé « UNCTAD Toolbox », donne un aperçu des principaux produits de coopération technique proposés par l'organisation. S'agissant de l'impact, le site Web de la CNUCED compte depuis novembre 2015 une nouvelle rubrique, consacrée aux bénéficiaires (« Meet the beneficiaries »). S'agissant de la demande, une nouvelle base de données, consacrée aux demandes de coopération technique adressées à la CNUCED, a été lancée en avril 2016. Elle permettra aux activités de coopération technique d'être plus transparentes et mieux axées sur la demande.

65. Parmi les autres mesures importantes qui ont été prises par le secrétariat pour mobiliser des fonds, il faut signaler la création d'un nouveau mécanisme de financement, grâce auquel il sera possible de donner suite aux demandes de coopération technique restées en souffrance. Le mécanisme de financement proposé, basé sur des réunions périodiques de coordination entre les donateurs et les bénéficiaires, facilitera la réponse des pays donateurs aux demandes d'assistance technique des pays en développement et aidera à combler le déficit de financement. En avril 2016, le nouveau mécanisme de financement et ses modalités de fonctionnement ont été présentés aux États membres pour examen.

B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système

66. La présente section revient sur la manière dont la CNUCED a contribué le plus notablement à renforcer le rôle du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives dans le processus d'amélioration de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

67. L'année 2015 a été décisive pour le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives qui, par le jeu de mécanismes plus formels, s'est mis à exercer une plus grande influence dans le système des Nations Unies. Il a aussi obtenu de meilleurs résultats dans les pays grâce à un meilleur accès aux fonds de l'initiative « Unis dans l'action ».

68. En 2015, la CNUCED a assuré la représentation des organismes non résidents, majoritaires au sein du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, aux réunions du groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Cette représentation est assurée à tour de rôle chaque année. La CNUCED a recueilli les vues des différents organismes et en a dégagé des positions et des recommandations communes qu'elle a présentées au Groupe des Nations Unies pour le développement. L'objectif était d'associer pleinement les organismes non résidents à l'initiative « Unis dans l'action », de manière que le système des Nations Unies puisse bénéficier de leurs compétences dans le domaine du commerce.

69. La CNUCED a aussi renforcé des partenariats clefs à l'intérieur du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives. On peut mentionner sa coopération avec l'Organisation internationale du Travail, engagée en décembre 2014 avec la signature d'un mémorandum d'accord. En 2015, les activités analytiques et les recommandations communes des deux organisations ont aidé à répondre aux besoins urgents exprimés par des pays dans des domaines prioritaires (comme le commerce et

l'emploi) et exigeant des solutions globales. Cette coopération constitue une étape importante vers une plus grande légitimité du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de développement durable.

70. En 2015, la CNUCED a tenu sa place avec succès dans l'initiative « Unis dans l'action » et dans d'autres programmes globaux conjoints, ce qui a permis de renforcer les liens normatifs et opérationnels et de gagner en cohérence, en impact et en visibilité au niveau des pays. Elle a aussi participé activement à l'élaboration de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, principalement en Europe et en Asie centrale, dont les cycles débiteront en 2016.

71. À la réunion du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, organisée le 12 novembre 2015, la CNUCED a poursuivi les travaux engagés en septembre 2014 en vue de la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Il est prévu que ce fonds complète les apports des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » et qu'il aide le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives à définir des politiques concertées dans de grands domaines thématiques, qui encadreront l'exécution de programmes conjoints dans les pays. Les pays donateurs sont donc invités à soutenir cette initiative et à lui consacrer des ressources suffisantes.

Participation de la CNUCED et du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives à l'initiative « Unis dans l'action »

72. Les activités menées par la CNUCED¹³ aux niveaux national et régional dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives et au titre de l'initiative commune « Unis dans l'action » sont présentées ci-après :

a) Au niveau national, la CNUCED et ses partenaires du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives ont participé aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et à d'autres mécanismes de planification du même type énumérés ci-dessous :

- i) Afrique – Cabo Verde, Comores, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, et Zambie ;
- ii) États arabes – Égypte ;
- iii) Asie et Pacifique – Afghanistan, Bhoutan, Chine, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao et Viet Nam ;
- iv) Europe et Communauté d'États indépendants – Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Turquie, Turkménistan et Ukraine ;
- v) Amérique latine et Caraïbes – El Salvador, Équateur, Panama et Uruguay ;

b) Au niveau régional, les activités, qui ont surtout concerné l'Europe et la Communauté d'États indépendants, ont pris la forme d'initiatives conjointes mises au point par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

¹³ Pour des informations mises à jour, voir http://unctad.org/Sections/un_ceb/docs/ceb_2015_01_operations_en_RevSep.pdf (consultée le 10 juin 2016).

IV. Conclusions et orientations futures

73. En 2015, les pays en développement et les pays en transition ont encore augmenté leurs contributions en faveur de la CNUCED. Pour la première fois en deux décennies, les contributions des pays en développement ont représenté plus de la moitié des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale – ce qui montre bien l'intérêt de ces pays pour les services d'assistance technique fournis par l'organisation.

74. En revanche, les contributions des pays développés et de la Commission européenne ont considérablement baissé. Pour la première fois en deux décennies, les contributions des pays développés ont représenté moins de la moitié des contributions des pays en développement. Cette situation est préoccupante car, si les donateurs traditionnels ne maintiennent pas leur soutien financier, la CNUCED ne pourra plus apporter aux pays en développement qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes toute l'assistance technique dont ils ont besoin au plus tôt. De plus, il est probable que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui commencera en 2016, s'accompagnera d'une augmentation des demandes des pays en développement et des pays en transition – ce qui viendra peser sur les ressources financières déjà limitées qui sont allouées à la coopération technique. En conséquence, la CNUCED invite les donateurs des pays développés et des pays en développement à accroître leur soutien financier et à améliorer la prévisibilité de leurs apports afin de pouvoir mieux planifier ses activités de coopération technique à moyen et à long terme.

75. La CNUCED s'engage à aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable par la voie de services techniques dans le domaine du commerce. À ce titre, elle adopte actuellement des mesures innovantes en vue d'améliorer la gestion interne des activités de coopération technique, de développer la communication externe et de mobiliser des fonds auprès des donateurs existants et potentiels. On peut mentionner, entre autres exemples récents, la publication du document « UNCTAD Toolbox », la création d'une rubrique consacrée aux bénéficiaires (« Meet the beneficiaries ») sur son site Web et le lancement d'une nouvelle base de données regroupant les demandes officielles de coopération technique qui lui ont été adressées.

76. La CNUCED va continuer d'améliorer la structure et le fonctionnement de son programme de coopération technique, de manière à l'adapter à l'ère nouvelle du développement durable. En 2016, elle se consacrera à un certain nombre de nouvelles initiatives dont l'instauration de nouveaux mécanismes de financement, qui devront assurer une meilleure adéquation de l'offre de fonds et de la demande de coopération technique, la refonte de la rubrique consacrée à la coopération technique sur son site Web, et la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives. En particulier, la CNUCED établira un cadre commun applicable à l'ensemble de l'organisation, qui imposera des règles minimales de gestion axée sur les résultats dans tous les programmes et projets de coopération technique.